

AMENAGEMENT TERRITORIAL – URBANISME

Commission Départementale de Conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales

Thème : urbanisme

Mission : la Commission traite des conflits nés de l'élaboration des documents d'urbanisme et de cartes communales. Ni instance de décision, ni organe consultatif, sa mission consiste à rechercher un accord entre les parties prenantes à l'élaboration d'un document d'urbanisme, par des propositions nouvelles si nécessaire, afin d'éviter un recours immédiat au juge administratif.

Composition : 6 élus désignés par les Maires des communes du Département et les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schémas de cohérence territoriale, de plans locaux d'urbanisme de cohérence territoriale ou 6 suppléants (collège des élus), 7 personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement ou 6 suppléants.

Nos représentants :

- Titulaires : > M. Marc Thomas, Maire de Moulle
> M. Jean Lecomte, Maire de Beaurainville
> M. Michel Evrard, Maire de Campagne les Hesdin
> Mme Caroline Saudemont, Maire d'Arques
> M. André Flajolet, Maire de Saint Venant
> M. Jean-Pierre Hecquet, Maire de Brebières
- Suppléants : > M. Jean-Marie Lubret, Maire de Fruges
> M. René Hocq, Maire de Burbure
> M. Michel Petit, Maire de Berles au Bois
> M. Daniel Herbert, Maire de Wizernes
> Mme Nicole Chevalier, Maire d'Audruicq
> M. Alain Cayet, Maire de Saint Nicolas lez Arras

Texte de référence : arrêté du 16 octobre 2014 – arrêté du 22 septembre 2017

Désignations faites : octobre 2014 et novembre 2016 – septembre 2017